pagnes devient urgente. Le besoin de l'organisation d'une municipalité se fait sentir pour la propreté de la ville pendant l'été et durant les fortes chaleurs. Des étrangers me faisaient remarquer l'état de délabrement de la Casba, dans laquelle sont casernées nos troupes, et se montraient étonnés de voir que nous ne l'ayons pas mise en état de défense, et que nous n'y ayons pas fait la moindre réparation ; cependant, ce serait peut-être prudent pour bien des motifs.

Voici les dernières nouvelles reçues de Tripoli, que je vous garantis comme venant de source absolument certaine :

Les gens d'Ali-ben-Khalifa viennent à Tripoli vendre ouvertement des bestiaux de toutes sortes, appartenant aux tribus tunisiennes, et même des animaux volés au bey de Tunis. Notre consul général a adressé ses protestations au gouverneur. Mais quand on les vend pas au marché, on va les vendre plus loin. Tripoli est rempli de réfugiés tunisiens, dont les chefs disent ouvertement attendre un ordre du sultan pour marcher avec les troupes turques.

Les excitations continuent. On a inauguré une nouvelle batterie à l'entrée du port. Toutes les troupes, musiques en tête, ont assisté à la cérémonie, ainsi que le pacha et les autorités. On a fait des cérémonies religieuses en souhaitant que les canons écrasent et détruisent les Giaours en général et les Français en particulier.

—

Tunis, 20 mars.

Le premier ministre du bey a répondu verbalement à la note du gouvernement italien, au sujet du massacre récent des Italiens à Enfida. Il en a exprimé son profond regret et a donné l'assurance formelle que des mesures énergiques seront prises poup protéger les étrangers résidant en Tunisie.

—

Les autorités militaires françaises de Kairouan ont arrêté un drogman du consulat italien, bien qu'il fût muni d'un passeport délivré par les autorités de Tunis. On prévoit de nouvelles complications.

—

Ali-Ben-Kalifa est caché à Tunis. Le consul français et le consul italien se sont mis d'accord au sujet d'une enquête sur les deux Italiens qui ont insulté le vice-consul français.

NOUVELLES MILITAIRES

Les officiers généraux.

Une promotion d'officiers généraux, nécessitée par la mise à la retraite du général Ducrot, arrivé à la limité d'âge, sera présentée dans quelques jours au conseil des ministres.

« Elle comprendra 2 généraux de division et 4 généraux de brigade. La signature du décret coïncidera avec la promotion des officiers nommés au choix à la suite de la campagne de Tunisie et du Sud-Oranais. »

—

Les bataillons scolaires

Le bataillon modèle composé des élèves des écoles, organisé dans le 5e arrondissement, (Paris), a reçu son équipement complet.

Les six cents enfants qui composent le bataillon ont une vareuse de laine, du prix de 18 francs, et un fusil de 20 fr.

L'équipement coûte donc 38 francs par élève

Le fusil tire des capsules-balles a une distance de 30 mètres.

Le premier essai paraît avoir admirablement réussi, et l'administration va organiser des bataillons pareils dans tous les arrondissements, à mesure qu'il y aura des fonds disponibles.

—

Le ministre de la guerre a communiqué mardi au conseil des ministres, les dépêches du commandant en chef en Tunisie. Il en résulte que de petits mouvements insurrectionnels ont eu lieu dans le Sud, mais que des mesures ont été prises pour leur répression.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats à l'école polytechnique, en 1882, sont prévenus que le Ministre de la guerre a fixé à 250 le nombre des élèves à admettre à ladite école, à la suite du concours de cette année.

Les élèves démissionnaires, avant leur entrée à l'Ecole, seront remplacés en suivant l'ordre de classement, de manière à compléter l'effectif présent à 250, au moment de l'ouverture des Cours.

—

Nous pouvons donner dès aujourd'hui la nouvelle tenue des officiers d'infanterie telle qu'elle paraîtra dans le prochain numéro du *Moniteur de l'Armée*.

Cette tenue s'applique à l'infanterie, au génie, aux chasseurs, etc.

Tunique forme dolman avec poches sur les deux côtés; galons forme hongroise tur les manches; trèfles sur les épaules ; collet noir, avec écusson rouge pour la ligne, jaune pour les chasseurs et velours noir pour le génie. Les pantalons restent les mêmes. La ligne et les chasseurs auront une bande noire sur le côté. Ajoutons que le ministre de la guerre fait étudier en ce moment la forme d'un casque commun à toutes les troupes d'infanterie.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

L'INAUGURATION DE L'ŒUVRE DU DENIER DES ECOLES CATHOLIQUES

Si aveuglés que soient certains esprits qui croient entre voir la fin prochaine du catholicisme en France, nous doutons que le grandiose et consolant spectacle qu'offrait hier, à la messe de midi, l'église paroissiale Saint-Martin, ne leur eût pas inspiré des pensees un peu moins conformes aux fins suprêmes des « écraseurs de l'infâme. »

Bien avant l'heure de la messe, les cinq nefs de notre principale église étaient combles, ainsi que les porches et les tribunes.

A part quelques individualités marquantes de la Libre-Pensée, attirées au saint Lieu par simple curiosité, et dont l'attitude était, d'ailleurs, irréprochable, cette immense assemblée était presque exclusivement recrutée parmi les catholiques jaloux de protester, en se groupant, en cette circonstance, autour de la chaire de vérité qu'allait occuper un expulsé du 29 juin, contre les lois et décrets sous lesquels gémissent tous les bons citoyens, tous les amis de la liberté.

Un morceau de symphonie a été exécuté pendant la première partie de la Messe.

Après l'Evangile, le R. P. Biorez, de l'ordre de Saint-Dominique, est monté en chaire et, au milieu d'une religieuse attention, a prononcé un admirable sermon que nous voudrions pouvoir reproduire en entier et dont nous devons nous borner à donner une fidèle analyse.

L'orateur sacré avait pris pour texte de son exhortation ces paroles du Divin Sauveur : « *Allez ! Enseignez toutes les nations ! Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles !* »

L'Eglise catholique, dit le P. Biorez, est la grande institutrice du genre humain, et plus spécialement du peuple français, *depuis 17 siècles*.

Quand la société civile veut être enseignante, ce ne peut-être qu'en qualité de *sous-maîtresse*, sous la direction de l'Eglise, qui, seule, a reçu de Dieu la mission, sainte et redoutable entre toutes, d'enseigner. Voilà la vérité, contre laquelle tout les sophismes de la Libre-Pensée, tous les subterfuges de la Franc-Maçonnerie, ne sauraient prévaloir.

Confisquer à l'Eglise le droit divin d'enseigner c'est lui ravir sa plus précieuse prérogative, celle qui, avec la charité, constitue sa gloire immortelle et en fait la bienfaitrice de l'humanité.

Chrétiens, courberez-vous la tête sous le décret d'*enseignement athée* sur le point d'être rendu ? Car la loi est votée dans les deux Chambres, et, demain peut-être, elle sera promulguée. Livrerez-vous vos enfants, le sang de votre sang, la vie de votre vie, l'âme de votre âme à des maîtres, forcés, quels que soient, d'ailleurs, leurs sentiments intimes, de leur taire le saint nom de Dieu, désormais proscrit de l'Ecole.

Ah ! Il ne s'agit pas ici de politique, mais bien de morale et de salut des âmes. Sous n'importe quel gouvernement, nous combattrions le bon combat comme nous le faisons aujourd'hui, et le résultat serait le même. Nous sommes bien obligés d'accepter la situation telle qu'elle est, telle qu'elle nous est faite.

Il ne s'agit pas davantage de *pédagogie* (puisque le mot est à la mode aujourd'hui). Il ne s'agit même pas de ces nuances sur lesquelles on insiste tant et avec une perfidie calculée, entre les institutions laïques et les institutions congréganistes.

Ruses de guerre que tout cela !

La question est celle-ci :

VOS ENFANTS SERONT-ILS CHRÉTIENS, OU SERONT-ILS ATHÉES ?

Ici, l'orateur rend un éclatant hommage à un grand nombre d'instituteurs laïques, ses collaborateurs infatigables, dans l'œuvre de l'éducation chrétienne de la jeunesse, alors qu'il exerçait des fonctions pastorales.

Mais, dit-il, comment, aujourd'hui, avec la nouvelle loi sur l'Instruction primaire, du programme de laquelle *on a rayé l'enseignement des devoirs envers Dieu*, — comment l'instituteur chrétien pourrait-il donner aux enfants qui lui sont confiés une instruction chrétienne ?

Le malheureux n'a plus qu'à choisir entre sa révocation à bref délai s'il ose prononcer le nom de Dieu dans son école, ou la soumission très-humble à la loi qui fait de toute école de l'Etat une Ecole sans Dieu.

Et quand cet inquisiteur insatiable qui s'appelle un petit enfant, s'avisant de vouloir connaître la cause des choses, l'auteur de tout ce qu'il voit, et ayant quelque part entendu prononcer le saint nom de DIEU, lui demandera ce que c'est que Dieu, le malheureux instituteur, qui, hier encore, eût pu charmer la jeune imagination et ravir le petit cœur de son élève, en lui disant :

« Mon cher enfant, Dieu est le Créateur de toutes choses, le Père de ton père, ton Père à toi, la Source de toute sagesse, la bonté et la miséricorde infinies, qu'il faut aimer et servir, pour aller dans son ciel — cet instituteur devra, sous peine d'être révoqué, répondre à l'enfant :

« Mon ami, les uns affirment que Dieu est un Etre tout-puissant, un pur Esprit; d'autres disent que c'est la matière incréée... Mais, tu en croiras ce que tu voudras ! »

Et si cet enfant, ayant entendu prononcer le doux nom de JÉSUS, lui demande ce que c'était que Jésus-Christ, l'infortuné devra lui répondre, toujours sous peine d'être révoqué :

« Il y en a qui disent que c'était un grand philosophe, un homme au dessus de tous les autres hommes par son savoir et ses vertus; d'autres prétendent que c'était un Dieu... Mais, mon ami, tu en penseras ce que tu voudras ! »

(A ce passage de son admirable discours, le Père Biorez s'arrête quelques secondes, profondément pénétré de la douloureuse émotion qui envahit l'auditoire, où l'on échange involontairement des regards significatifs. Toutes les poitrines sont visiblement oppressées.)

Mais, poursuit l'orateur, on vous objectera le *système mixte*, — un leurre qui ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête.

A la vérité, il n'y a plus en présence que deux systèmes, ou plutôt deux Ecoles : — L'Ecole de l'Etat, c'est-à-dire *l'Ecole sans Dieu* ;

— L'Ecole catholique, c'est-à-dire l'*Ecole avec Dieu*.

C'est entre les deux qu'il faut choisir pour ces chers enfants !

Bien naïfs ceux qui croiraient concilier leurs devoirs de chrétiens envers leurs enfants, avec le respect de la loi, en adoptant le système mixte. — Hélas ! la naïveté française n'est jamais allée si loin que de nos jours : — c'est ce qui nous perdra, c'est ce qui fait la force de nos ennemis !

L'Eglise est le phare de l'humanité ; à ce titre, il faut qu'elle repose sur une éminence à la vue de tous. Lui ravir l'enseignement, c'est mettre violemment le boisseau sur ce phare dix-huit fois séculaire : c'est la tuer !... C'est le système de Frédéric de Prusse, qui voulait « faire de l'Eglise un hibou », c'est-à-dire la reléguer dans la nuit, système repris hypocritement par les maîtres d'aujourd'hui.

Ah ! ce système est plus cruel et plus infâme que les bûchers, que l'échafaud, que la guerre franche, à ciel ouvert et sanglante !

Mais il ne réussira pas plus que l'autre : je n'en veux pour garant que l'empressement avec lequel des milliers de chrétiens, de catholiques, se sont rendus dans cette enceinte, à l'appel des organisateurs du Denier des Ecoles Catholiques.

Pères et mères, parrains et marraines, qui vous pressez sous ces voûtes sacrées, vous avez tous contracté *un engagement d'honneur* qu'il vous faut remplir aujourd'hui. Quand vous avez tenu sur les fonds baptismaux cette frêle petite créature, qui, elle, ne pouvait pas répondre aux questions que lui adressait le ministre du Seigneur, vous avez promis, solennellement promis, d'en faire un chrétien, et vous ne laisserez pas protester votre signature.

Que deviendrait cet enfant, sans l'amour de Dieu, sans la crainte de Dieu, sans l'espérance en Dieu !..

Mais c'est non seulement comme prêtre, comme religieux, comme catholique, c'est aussi COMME FRANÇAIS, que je vous adjure de ne pas permettre qu'on fasse de vos enfants *des athées* !

O mon Dieu ! où allons-nous ? où allons-nous ?... Aux abîmes !

La pauvre France ressemble à cette femme dont parle l'Ecriture, qui portait dans son sein deux fœtus de races différentes, qui déjà se battaient et lui déchiraient les entrailles : le rejeton de la race bénie et celui de la race maudite.

Il faut monter une garde vigilante autour de l'Ecole. Chrétiens, c'est non seulement une obligation comme catholiques, c'est encore un devoir comme Français. — Votre patriotisme aussi bien que votre foi, et le salut de la France de même que le salut de vos âmes, exigent que vous ne fassiez pas de vos enfants des « sans Dieu, » des athées !

En terminant, l'orateur cite cette sentence d'un auteur peu suspect de cléricalisme, M. Louis Blanc dans son *Histoire de Dix ans*.

— « Dans un Etat, tout ce qu'on retranche à la souveraineté de Dieu, tout est acquis à la souveraineté du bourreau ! »

Des larmes silencieuses coulent sur bien des joues, tandis que l'éloquent disciple des Lacordaire, des Montsabré et des Didon regagne le chœur, où la messe se continue au chant du *Credo*, par des choristes de bonne volonté, et avec accompagnement d'orchestre. Ce morceau harmonique est l'œuvre de notre concitoyen M. Beels.

Après le dernier Evangile, les mêmes artistes entonnent le « Chant du Denier de l'Ecole », dont le refrain martial, admirablement enlevé, électrise la foule, si nombreuse qu'elle met près d'une demi-heure à s'écouler.

Des jeunes gens, dont la bonne tenue et l'attitude contrastent avantageusement avec l'air *casseur* et le débraillé habituels des quêteurs pour le Sou des Ecoles laïques, recueillent aux différentes issues de l'edifice, l'obole des fidèles, — et même celle de beaucoup de tièdes et d'incroyants, épouvantés de la perspective d'une génération sans Dieu.

Cette quête a produit la jolie somme de 750 francs.

Voici les paroles du chant du denier des écoles catholiques.

REFRAIN :

Vaillants soldats du Denier de l'Ecole,
Marchons sans crainte et combattons sans peur;
Car c'est pour Dieu que nous quêtons l'obole,
Car c'est de Dieu que nous vengeons l'honneur !

I

Ils avaient dit : « Chassons Dieu de l'Ecole !
« A nos enfants n'enseignons plus sa loi !
« Arrachons leur catéchisme et symbole,
« Et dans leurs cœurs déracinons la foi ! »

II

Ils n'ont pas craint, fanfarons de blasphème,
De décrocher du mur le Crucifix;
De détrôner Celui qui dit lui-même :
« Laissez venir près de Moi les petits; »

III

Et nous, chrétiens, d'un despotisme infâme!
Nous subirions, tranquilles, les arrêts!
De nos enfants qu'on nous ravise l'âme !
Plutôt mourir qu'y consentir jamais;

IV

Oui, Dieu le veut ! Mendions sans relâche
Pour l'humble école et l'asile pieux !
Qu'aucun de nous n'abandonne la tâche !
Il faut sauver la foi de nos aïeux !

V

Et le *Denier*, si Dieu veut le permettre,
Fera revivre en France notre foi
Il y fera rentrer le Christ en Maître !
Il y fera régner le Christ en Roi !

L'œuvre du *Denier des écoles catholiques* ayant été inaugurée le matin, le *Sou des Ecoles Laïques* a voulu profiter des licences de la Mi-Carême pour s'affirmer dans l'après-midi.

Un char dépenaillé, portant une douzaine de drôles et de drôlesses, a parcouru la ville, quêtant pour ces Ecoles qui seront demain des Ecoles sans Dieu.

Chacun fait ce qu'il peut. A nos œuvres l'Eglise, la parole éloquente d'un saint religieux, la foule immense, intelligente, recueillie, le dévouement de tout ce qu'il y a d'honorable et d'honoré.

Aux œuvres ennemies, le char carnavalesque, la mascarade éhontée, les groupes de misérables ivres, les applaudissements des filles de joie...

En voyant hier les quêteurs et les quêteuses pour les Ecoles laïques, bien des pères et bien des mères se seront dit : Voilà donc ceux qui ne veulent plus du Christ dans l'école; voilà la génération que va nous préparer le nouvel enseignement officiel ; voilà ce que seront les enfants à qui leur maîtres ne pourront plus parler de leurs devoirs envers Dieu et envers la Patrie !

Cette réflexion ne saurait manquer d'être salutaire et de porter d'heureux fruits.

Nous estimons que la journée d'hier a été excellente pour les Ecoles catholiques de Roubaix

A. R.

—

La municipalité de Roubaix a tenu hier à nous prouver une fois de plus, son parfait mépris des lois existantes, quand il s'agit des catholiques.

L'un des chars de la Mi-Carême représentait un confessionnal surmonté d'un coffre-fort. Un bon radical, portant un habit rappelant le costume ecclésiastique, était assis dans le confessionnal ; devant lui venaient s'agenouiller à tour de rôle des filles qui, après un instant, se relevaient, lui remettaient une pièce de monnaie, se faisaient embrasser puis se retiraient en singeant le signe de la croix...

Tout cela, sous prétexte, comme l'expliquait une chanson vendue autour du char, de célébrer le krach de l'*Union générale*.

Dans cette chanson, on nous réédite sous la forme la plus sotte, tous les racontars de feuilles rouges sur l'*Union générale*, cette banque *catholique*, qui, soit dit en passant, avait un *protestant* comme directeur.

En divers endroits des huées sont parties de la foule indignée. Les agents de police qui protégeaient le char ont pris fait et cause pour la mascarade et ont menacé les citoyens qui voulaient protester.

Faut-il rappeler aux hommes qui sont encore censés représenter parmi nous l'autorité, que la confession est un dogme de la religion catholique et qu'il y a des lois qui punissent l'outrage à un culte reconnu ?...

Que diraient M. le Maire de Roubaix, M. le Préfet du Nord, et M. le procureur de la République, tous chargés de faire exécuter ces lois, si, à la prochaine occasion, une centaine de catholiques tombaient à coups de gourdins sur les insulteurs de nos prêtres et de notre foi religieuse ?

Nous savons bien que ces catholiques iraient en correctionnelle ou l'on relèverait contre eux une collection de délits assez forte pour leur assurer quelques semaines de prison. On leur prouverait que s'il n'y a plus pour leurs ennemis, ni loi, ni réglements municipaux, il en existe encore pour eux. Mais ce procès-là embarrasserait beaucoup plus les accusateurs que les accusés. Pour les premiers ce serait un stigmate, pour les seconds ce serait un honneur.

Si l'on tient à éviter ces extrémités assurément fort regrettables, il est temps qu'on y songe, car nous connaissons bon nombre de nos amis qui sont à bout de patience.

Puisque l'autorité est impuissante à nous protéger, nous devons nous préparer à nous défendre nous-mêmes.

A. R.

—

En dehors du *Sou des Ecoles laïques* et du *Krack de l'Union générale ou la faillite des clériceaux*, il faut signaler le char de l'*Appel à la Fédération*. C'est un groupe de citoyens collectivistes « réunis chez Carette rue de l'Alma », dit l'entête de la chanson, qui monte ce char. Voici les couplets typiques de la chanson dans laquelle la prochaine liquidation sociale est assez clairement indiquée :

Au diable les belles promesses,
In n'veut nus l's acouter.
Quo qu'cha sert les caresses ?
Mieux vot exécuter.
Jusqu'au momint d'ach'teur
In nous promet pu d'bure que d'pain.
Et pou l'prix d'nou sueur
In nous laiche avoir faim.

REFRAIN

Au vrai, j'vous ingage
Car i nous faut de l'union
Ah ! v'nez printe vou plage
A la Fédération

I n'da qui treuv'nt à r'dire
Pas qu'un vorot s'mêler
De n pus laichi mintir.
Chcux qui veulent s'ingraisser
Au profit d'tous les autes.
Mi pou m'part, oui, j'in réponds,
In vint chirer leus bottes
I n'dont pus pou longtemps.

Est-il bien nécessaire de parler du reste ? Toujours les mêmes bacchantes aux bras nus et à la voix éraillée, toujours les mêmes costumes burlesques.

Vient le char du *chant national*. C'est une vieille charrette à quatre roues traînée par une harridelle efflanquée qui n'en pouvait mais. Une dizaine de personnes, hommes et femmes, la figure barbouillée de suie et vêtus d'affreux oripeaux chantant une affreuse parodie de la *Marseillaise* dans laquelle il est question d'anéantir le drapeau blanc ; c'est du reste tout le gros sel de la chanson.

Le char des enfants de la brasserie d'Armentières chantait une chanson intitulée *la gaîté* sur le plus triste air des *Mousquetaires au couvent*. Voici un échantillon de l'esprit contenu dans cette chanson.

Plus de soucis trève au labeur
Amis soyons gais et dispos ;
Essuyons du front la sueur
Goûtons de ce jour l e repos ;
Oublions toutes misères et peines
Puisque Dieu prononce l'arrêt
Rassemblons-nous au cabaret
Lorsqu'est finie notre semaine

C'est bien là mes amis, la vraie gaîté du dimanche

Voici maintenant les revendications du peuple, chanson intitulée *La Paix*, chantée par la Société des *Enfants du Vieux-Château-d'Or* :

Lasse de gémir le peuple se soulève
Le cœur en proie contre un traitre et tyran
Il sort en vain de ce douloureux rêve
Dont il voulait sortir en suppliant
Il veut briser sa longue et lourde chaîne
Qu'avait rivé ce monarque imposteur
Et qu'a ses pieds depuis longtemps il traîne
Du châtiment d'un grand usurpateur.

Et le char des *Enfants de l'Ecossais* :

Allons, que la même bannière
Nous rallie et jusqu'au trépas
Il faut que la classe ouvrière
S'unisse mais ne se rende pas.

Viennent ensuite les chansons en patois du pays.

En voici une à propos du mystère de la rue Colbert :

Vrai chest a un perte la boussole
T'chancqu'in vo tout danser d'dins s'mageon
Pud d'vir attat'chi tout les cass'roles
Au bec de gaz d'din sin p'tit salon
Un bost'chul lit'rie payasse
Les pots les assites tout casse
Tout cha n'peut po durer
Vite in va tout faire arrêter.

Un soir un na mis pour surveillance
Deux forts gayards front comm' des lions
Qui sont muchi un attindant l'danse
Pour bin vir t'chiqu'chetot l'erveinant
Au brut l'un craqu' un' n'alleumette
Laut' d'din s'main attrap' eun tête
Ch'to tout b nn'mint l'ramon
T'nu pa l'mét'cheinn' de cheul mageon.

Et à propos des marchands d'penterres à l'plure :

Avec leu marmite ou leu pot d'fer
De misère s'sait bin qui n'dont
Mais si n'frote po leu z'affaire
Mi j'pinse qu'in in véro po tant
Et s'rédure au lon d'in dimanche
Et qui lieu fo avoir pou qu'minchi
Du sè des poisse et inne balanche
Et in bon gosi pou criy

Voici encore un couplet de la *Ménagerie* Bidel, chantée par les enfants de la Braise :

J' vous l' jure, i n'est po à croire ;
A chaque représintation,
L' dompteur tous les jours au soir
I rinte dins l' cage des lions.
I n' fot po avoir l'épouvinte
In face de tous ces bêtes-là,
I faut y aller sans crainte
Pour dompter des bêtes comm'cha

REFREIN

Mes gins, faudrot l' vire
Quand y est a l'ouvrage,
I na po d' co à rire
T'chant qui rinte dans leu
Car mi pour ach'teur
In a jamais vu sin pareil,
Faut vir l' dompteur
De la ménagerie Bidel.

En dehors des chars, il y avait dans les rues beaucoup de masques, mais tous abominablement déguisés. Un d'eux, habillé en marquis, s'est vu désarmé de sa rapière sur la Place de la Liberté par M. le commissaire de police du troisième arrondissement.

Vers onze heures, la foule s'est éclaircie pendant que les masques se dirigeaient du côté des bals de nuit qui ont été assez animés.

Cependant, et malgré tout, on voit aisément que le goût de ces amusements disparaît peu à peu. Chaque année, les jours gras et la Mi-Carême perdent des amateurs.

—

La Mi-Carême à Tourcoing n'a pas été très-gaie ; il y a eu beaucoup de mesure dans l'entrain.

Il y avait peu de déguisements. L'animation des rues étaient en partie due aux promeneurs nombreux, attirés autant par la chaleur printanière du soleil que par les travertissements de la mascarade.

Aussi aucun incident. La police a dû intervenir cependant une fois. Un jeune drôle masqué offrait en vente dans un café, des gravures obscènes. Le patron de l'établissement, qui ne pouvant parvenir à le mettre à la porte a été obligé de requérir deux sergents de ville.

L'individu fut sommé de se rendre au poste de police. Il s'y refusa et s'emporta au point de frapper l'un des agents avec une verge qu'il tenait à la main.

Ce fougueux déguisé qui s'appelle Jules Desurmont, âgé de 23 ans, chicoretier, demeurant rue de la Latte, n° 5, a été, aussitôt après sa voie de fait, démasqué et dirigé sur la prison municipale les menottes aux mains.

—

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser aux préfets, avec une circulaire explicative, un nouveau règlement pour le service des cantonniers chargés de l'entretien journalier des routes nationales.

Indépendamment de prescriptions d'ordre purement administratif, le nouveau règlement, qui remplace celui de 1835, renferme des dispositions moins rigoureuses que ce dernier pour ce qui concerne les pénalités à infliger aux cantonniers.

D'autre part, la limite d'âge pour l'admission à l'emploi de cantonnier a été abaissée à 40 ans.

Enfin, on a simplifié les signes distinctifs des cantonniers. A la plaque de cuivre, qui était lourde et fatigante pour la tête, on a substitué un simple ruban que les cantonniers porteront à leur coiffure habituelle.

—

Mme Célina Assemaine, de Tourcoing sœur Isabelle du Sacré Cœur, de l'Institut de la *Sagesse*, est nommée institutrice à Wavrin.

—

Encore une mort subite :

Ce matin, un ancien chauffeur de la filature de laine peignée Armand Wattel et Cie, nommé Joseph Dalliniez, est tombé mort, en prenant une consommation, à l'estaminet Castelain, en face des Halles, à Tourcoing.

Une foule immense a stationné à cet endroit, dès que le funèbre événement a été répandu.

—

Un accident :

Samedi, à 8 heures du matin, un cultivateur du *Brun-Pain*, Désiré Bonte, âgé de 44 ans, en remontant dans son chariot, au Pont-de-Neuville, est tombé à la renverse.

Il sortait d'un cabaret et s'était élancé sur son chariot, qu'il avait au préalable remis en marche.

Une des roues lui a passé sur la poitrine.

Désiré Bonte, a pu se relever seul et rentrer au Brun-Pain, sans l'assistance de personne, mais il s'est alité dès sa rentrée.

On croit néanmoins que cette chute ne donnera lieu à aucune suite grave.

—

Nous avons déjà donné la liste des virtuoses qui se feront entendre au concert des *Amis-Réunis*, ce soir.

Nous trouvons un renseignement intéressant sur l'un d'eux dans l'*Indicateur* :

M. Oscar Labis, lauréat du Conservatoire de Paris, 1er baryton des Concerts Pasdeloup, fils de M. Jules Labis, ex-président des anciens Orphéonistes, *Crick-Sicks*, tourquennois. M. Oscar Labis, est né à Tourcoing. On l'y entendra pour la première fois. Il a fait ses études musicales au Conservatoire de Lille, dont il est lauréat. Il a remporté la même distinction au Conservatoire de Paris.

—

Le sous-brigadier Duthoit et deux agents en patrouille ont trouvé dans une briqueterie au *Chopet* (Tourcoing) deux individus en train de dormir.

L'un a déclaré s'appeler Auguste Godefroy, tapissier, âgé de 19 ans, né à Tournai ; l'autre, Jules Devos, journalier, âgé de 21 ans, né à Neuville.

Ils sont depuis quelque temps sans travail, sans ressources et sans domicile.

—

Dimanche, à dix heures, a eu lieu dans la basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre, à Lille, la messe pontificale en l'honneur de Saint-Joseph, patron de l'unisité catholique.

Mgr Duquesnay officiait.

On remarquait dans l'assistance MM. les professeurs, en tenue officielle et un grand nombre d'étudiants.

A quatre heures de l'après-midi a eu lieu un Salut, durant lequel M. le chanoine Mortreux, supérieur du Collège Saint-Jean, à Douai, a fait une brève, mais éloquente allocution.

—

Ce soir, vers six heures, une vieille femme a été renversée sur la grand'place à Lille, par une voiture de maître, conduite grand train. Les deux *Messieurs* qui se trouvaient dans le cabriolet n'ont rien eu de plus pressé que de fuir au milieu des cris d'indignation de la foule.

On lit dans le *Clairon* :

Aux examens subis par les aspirantes au brevet de capacité, à Lille, l'examinateur a demandé à une jeune religieuse :

— Mademoiselle, quelle est la signification du mot *libertin* ?

A quoi la religieuse a fort bien répliqué :

— Monsieur, permettez-moi de ne pas répondre à une question que vous ne me posez qu'en raison de l'habit que je porte.

Inutile d'ajouter que cette religieuse a été refusée pour avoir donné cette leçon à son grossier interlocuteur.

—

Nous trouvons dans le *Citoyen* une liste de souscription pour les grévistes de Roanne, composée de noms appartenant aux villes de Tourcoing et Roubaix.

Nous citons textuellement le journal colleiste

« 35e liste de souscription en faveur des ouvriers tisseurs de Roanne affamés par la coalition patronale.

» *Listes de souscription des Sociétés et Groupes fédérés de la région du Nord, Roubaix et Tourcoing.*

1re liste : envoi de la chambre syndicale des fileurs et rattacheurs de laine et coton de Roubaix, 100 francs, premier envoi, car la chambre syndicale a voté 200 francs. — 2e Liste : chambre syndicale des ouvriers en bâtiments de Roubaix, 50 francs. — 3e Liste : l'Union fraternelle de Roubaix : Ch. Baillieux, César Leclercq, Marie Turquin, Edouard Delsalle, J.-B. Pollet, Hyppolyte Mansart, Vandort-Guyot, Emile Debuquois, Jules Lepers, Joseph Dansette, Laurent Florimant, Louis Leclercq, Alphonse Sénéchal, Carlos Leconte, Clotaire Bayart, Albert Timal, chacun 50 c.; Nicolas Moulard, trois ouvriers rentreurs, François Moyart, Louis Lelong, chacun 1 fr.' Auguste Canon, Jules Givière, Jules Dellesalle, chacun 30 c.; Marie et Auguste Lomorel, Louise Mys, Louis Duhamal, Albert Bourdans, Henri Boé, Martin Ingel, J.-B Adriaensins, Malvina Isembar, Henri Mahieu, François Monnier, Auguste, Ferdinand Duhamel, François Werduc, J.-B. Ducoulombier, Joseph Dermette, Pierre Jacquart, Palmyre Dubois, Désiré Lemoine, Jean Tapin, Ch. Skat, Clovis Willem, Poulain, révolutionnaire, chacun 25 c.; Emma Détallennaece, Vermeulen, Pierre, Paul Coine, César Landrons, Moïse Sobrie, Farcille Marez, Adolphe Defrenne, Désire Lapalle, Emile Buron, Emile Vantinquier, François Schampereel, un citoyen, chacun 20 c.; Devagnir, Louis Debaisieux, J.-B. Sautré, une cabaretière, Ferdinand Debaisieux, un ouvrier, anonyme, Viella, chacun 10 c.: Alfred Turpin, 15 c.; Gaston Mazure, 5 c. — Total : 22 f. 80.

4e liste : Duquennay, Brulois, Ernest Cattelin, Edouard Dorchis, inconnue, J. Barbet, Pierre Honoré, Alfred, Henri Vannin, Alphonse Leclercq, Emile, Henri Creteur, de Roubaix, Aaccoen, Ernest Chattelin, Slertulegan, anonyme, Delbart, Lantoine, Alphonse Delvart, Henri Leconte, Chattelin ; Poulain, révolutionnaire ; Adolphe Delvare, un ouvrier, Ed. Vincent, Ch. Bourgeois, Bourgeois, Désiré Lepers, Ferdinand Froidure, Julien, chacun 25 c.; Gustave Huiddala, Liévin Boutrig, Nul-ci-Frotte, Crupeninck, Henri Chachan, chacun 50 c.; Mankins, un inconnu, Pierre Flouvré, Channoir, Firin, chacun 30 c.; Quirmay 20 c.; Audevart, 15 c. — Total 12,35.

5e liste : Groupe les « Dévoués », pour le groupe, 5 fr. ; Edouard Blanchard, Paul Looze, Honoré Médart, (2e versement), chacun 50 c. ; Pierre Braud, 40 c. ; Arthur Bogeart, Désiré Thiberghien, Laurent Vangansenne, Adolphe Desnouelet, chacun 25 c. ; Adolphe Matteur, Alexandre Vincent, Emile Hus, Gustave Débuqoi, Jules Mayn, Louis Vaucommerbec, Duchatel, Jules Leplat, chacun 20 c. ; Suzanne Delcroix, Jules Jules Baudry, chacun 10 c. — Total 9,50. — 6e liste reçue du citoyen Fidèle Permeck, de Roubaix : Beauvez, Gérard Facq, chacun 50 c. ; Fidèle le Permeck, Mariscal, Jean-Baptiste Tarquin, Dierquin, Dumartier, Imbelle, Trétilien, un libre-penseur, chacun 25 c. ; Déméric, Demeulde, Duvillerre, Lepoutre, Lembré, Tournol, Aivarre, Cauque, Carrett, chacun 20 c. ; Petit, 10 c. — Total 4 fr. 90 c.

7e liste : Groupe de l'autonomie communale de Roubaix : Clarisse, Vanderdonck, Picavet, Joseph, Alfred, Desrousseaux, Brièche C. Lecourt Arthur, Vuyhstek Félix, Boussart, un affamé, un esclave ivre, un misérable, Picavet J. Vanderdouck, un esclave du capital, Alfred, Vanderdouck fils, Vuyhsteke Félix, Clarisse Alfred, Clarisse J., chacun 25 c., Louis Knoff, mécanicien, Dubnielle François, chacun 50 c., un persécuté, 10 c. ; Boncourt Achille, 16 c. Total : 6 50.

8e liste : Groupe la Bastille de Roubaix : Callens Gustave, 50 ; Jean Baptiste Espriet, 20 c.; Léo Delseaux, 25 c.; Louis Voumebdeitz, 30 c.; une citoyenne de la Bastille, 25 c.; Achille Vendenbrouck, 15 c., groupe de la Bastille réuni chez Evriaque, 2 fr. 50. — Total 4.35.

9e liste, groupe de pensionnaires de la Belle-Plaine de Roubaix : Albert Lefèvre, Jean-Baptiste Level, Victor Leveugle, Emile Olivier, chacun 10 c.; François Desmet, Marron, Lecroart, Jacques Hinck, un anonyme, chacun 25 c.; Charles Richard, 20 c.; Joseph Vanthemst, 15 c.; un anonyme, 10 c. — Total fr. 4.20.

10e liste faite chez un coiffeur de Tourcoing, M. Lizon : Adolphe Lizon, Louis Six, Auguste Carrett, Henri Beurr, chacun 25 c.; Jules Lison, Albert Lison, Jean Baptiste Desoubri, Alphonse Florin, Emile Leman, Henri Deltour, Auguste Burot, Jules Défonde, Thiberghien, Louis Thiberghien, Emile Lefore, Carlos Grollier, chacun 10 c.: Marie Lison, Arthur Dangremont, Auguste Frémeaux, Henry Demettre, chacun 20 c.; Vivier Napoléon, 15 c. ; un fileur, 15 c. — Total 3,40.

11e liste, souscription faite par le citoyen Michaux dans un groupe d'ouvriers socialistes en grosse moquette de Tourcoing (1er versement) ; Alfred Pouchan, Beuque Louis, Charles Vallet, Franbien, Victor Michaux, Louis Avez, Désiré Duprez, Louis Hoquette, L. D., chacun 50 c., Auguste Delannoy, François Vannard, Jean-Baptiste Bossu, Marcel Bossu, Jules Vandermeuie, Edouard Favert, Paul Vermondel, chacun 25 c; Fortuné Ponchau, Charles Noguard, 10 c.; (2e versement); Emile Heman, Alfred Bolin, chacun 25 c.; Victor Michaux, Louis Avez, Valéry Avez, Désiré Duprez, Joseph Chambellan, Louis Six, Alexandre Seine, chacun 10 c.; Adolphe Lison, 20 c. — Total 9 fr. 40.

12e Liste envoyée par la chambre syndicale des ouvriers lainiers de Tourcoing : chambre syndicale : 75 fr.; quête faite dans la conférence du citoyen Jonquet, 5 fr. 05 ; souscription faite chez le citoyen Ces Ritz, siège de la Société, 87.75. — Total 88 fr. 80.

(Total général des envois de Roubaix et Tourcoing : 316 fr. 20).

—

Le *Citoyen* publie aussi ces documents, qui ont pour nous un assez grand intérêt local :

Les fileurs de Roubaix aux grévistes de Roanne

Citoyens Roannais,

La chambre syndicale des fileurs et rattacheurs de Roubaix vous félicite de votre attitude.

Tenez ferme, nous ferons à Roubaix tout ce que nous pourrons pour vous venir en aide. Faites tous vos efforts de votre côté pour vaincre les affameurs.

Nous croyons que vous réussirez, et en attendant vous pouvez compter sur nous.

Pour la chambre syndicale :

D. J.

Citoyens rédacteurs,

La chambre syndicale des ouvriers en bâtiments de Roubaix ayant, depuis sa fondation, toujours donné une preuve de solidarité envers les ouvriers en souffrance, vous donne par le présent envoi de cinquante francs un nouveau témoignage de solidarité. Faible somme, c'est vrai; mais le grand nombre d'envois successifs que nous avons faits aux différentes corporations en grève depuis de